

# La Famille et l'Enfance, des piliers fragilisés

Les plaidoyers de Mlezi Maore

Octobre 2020

## Résumé

Mayotte demeure le département le plus jeune de France, avec plus d'un mahorais sur deux ayant moins de 18 ans. Cette tendance se confirme avec 9770 naissances en 2019. En effet, bien que le nombre d'enfants moyen par femme ait baissé considérablement au cours des dernières décennies, atteignant 4,7 enfants par femme, Mayotte connaît également un important flux de naissances de provenance des Comores: ainsi, 3/4 des naissances à Mayotte sont le fait de mères d'origine comorienne. Si le nombre moyen d'enfants par famille s'est abaissé à 4, il demeure très important comparé aux autres départements français.

L'histoire de Mayotte depuis 1975 et le processus de départementalisation ont entraîné des mutations profondes des équilibres liés à l'enfance et la famille. L'abandon du droit cadial et la mise en place du système juridique français à Mayotte s'est trouvé en conflit avec les conceptions culturelles mahoraises de la famille, entraînant une déstructuration de ce pilier majeur de la société. La départementalisation a entraîné la désorganisation et l'abandon des structures familiales traditionnelles, d'autant plus que la mise en place des structures de médiation existantes en France ne sont pas encore entièrement fonctionnelles.

Cette perte des repères traditionnels a causé un essor de phénomènes inquiétants, tels que la croissance des mères isolées accompagnées d'un enfant en bas âge. Isolés, sans perspective d'insertion sociale ou éducative, ces mineurs sont particulièrement vulnérables à certaines situations préoccupantes, telles que la prostitution infantile, la consommation de drogues, ou les phénomènes de bandes, notamment dans les quartiers de Mamoudzou (Majikavu, Kawéni, Cavani, etc.).

De plus, la présence importante de familles d'origine étrangère vivant informellement à Mayotte rend plus complexe la prise en charge des mineurs et des familles. La situation informelle de ces familles empêche leur identification et leur accompagnement formel.

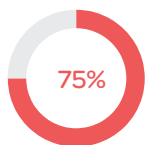
## Cartographie



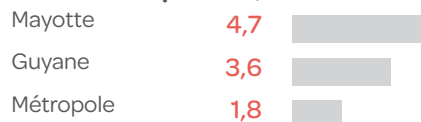
Source: SAMIF

## Principaux chiffres

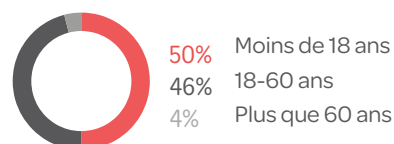
**9770** naissances à Mayotte en 2019



Nombre d'enfants par femme, 2018



% des Mahorais par tranche d'âge, 2018

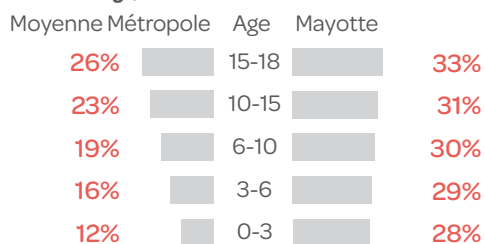


% des familles ayant 4 enfants ou plus, en 2017



**33%** % de familles monoparentales à Mayotte, 2018

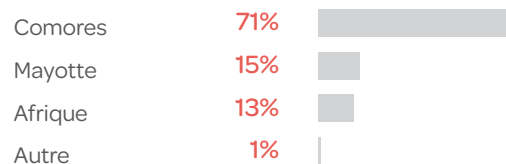
% de mineurs vivant en famille monoparentale par tranche d'âge, 2018



**4000** Mineurs non Accompagnés, dont 400 isolés



% des Mineurs isolés par territoire d'origine, en 2017



Le contexte de l'enfance et de la famille à Mayotte est caractérisé par le phénomène unique des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Contrairement à la métropole, une part importante de ces mineurs, estimés à 4 000 le sont de manière transitoire -le temps que leurs parents reviennent à Mayotte. Par ailleurs, le fait que la culture mahoraise de l'accueil d'enfants d'un voisin ou d'un autre membre de la famille assure une partie de la gestion de ces enfants.

Il est estimé qu'environ 400 jeunes sont Mineurs Non Accompagnés de longue durée, généralement difficiles à atteindre et à protéger. Livrés à eux-mêmes dans les bidonvilles de Mamoudzou, ces jeunes n'ont d'autre choix que de s'engager dans des activités de bande et ainsi de renforcer l'insécurité du territoire.

Leur prise en charge est par ailleurs rendue difficile par le faible nombre d'assistantes familiales, inadapté aux besoins de Mayotte: en 2018, 525 enfants étaient accueillis pour 307 places agréées. Cet accompagnement imparfait limite les capacités du département de donner une protection digne à ces mineurs.

## L'action publique française et les principaux acteurs en présence

Le processus de départementalisation a permis la création d'un certain nombre de structures visant à soutenir la parentalité et de protéger l'enfance, bien que ces créations soient très tardives et ne permettent pas de prendre en compte la totalité des importants besoins à Mayotte.

Ainsi, jusqu'en Décembre 2018, les seules structures dédiées au placement étaient les familles d'accueil, rencontrant de nombreuses limites. Leur nombre est insuffisant pour les besoins du territoire (175 familles d'accueil en 2019) et force les familles à accueillir plus d'enfants (4 en moyenne), diminuant ainsi la capacité d'accueil et d'accompagnement. De plus, ces structures ne sauraient être une réponse universelle à la diversité des situations et des enjeux rencontrés par les mineurs en danger.

Face à ces difficultés croissantes, le département de Mayotte a permis la création de deux Maisons d'Enfants à caractère Social (MECS), gérées par Mlezi Maore et par Maecha na Ounono. Le département prévoit également l'ouverture d'un certain nombre de Lieux de Vie et d'Accueil (LVA)

Afin d'accompagner les familles mahoraises en difficulté, un service de médiation familiale a été créé en 2013, actuellement géré par Mlezi Maore. A cette activité s'est ajouté en 2018 le service d'Action Educative en milieu Ouvert (AEMO), qui a pour objectif de protéger le jeune tout en accompagnant ses parents aux enjeux de la parentalité. Mayotte bénéficie également d'un tissu associatif remarquablement vivace permettant d'assurer un suivi des situations des mineurs et de leur familles, même à un niveau informel.

Cependant, ces différentes structures rencontrent un certain nombre de limites et de difficultés pour remplir leurs missions, notamment en ce qui concerne leur couverture territoriale et leur communication des différents dossiers.

La prise en charge des mineurs ayant commis des délits est également un enjeu décisif à Mayotte. Bien qu'un certain nombre de structures s'efforcent de prendre en charge ce public (Etablissement de Placement Educatif, Centre Educatif Renforcé) et que des partenariats aient été mis en place avec d'autres départements, ces mineurs sont déjà profondément engagés dans des logiques d'hyper violence, rendant encore plus difficile leur accompagnement.

## Les propositions de Mlezi Maore

### Renforcer les structures familiales et associatives existantes en encourageant les anciens repères traditionnels

- Assurer une plus grande proximité du service public Mayotte en accentuant la décentralisation des principaux services de suivi et d'accompagnement, et en généralisant les dispositifs mobiles.
- Encourager la montée en compétence des associations en charge de la protection et de l'accompagnement de mineurs en renforçant leurs aptitudes.
- Renforcer la compréhension des enjeux et des bouleversements de la jeunesse et de la famille en déployant des projets de recherche de moyen terme.

### Supprimer les sorties "sèches" des mineurs en danger en améliorant le suivi

- Améliorer la communication interne des différents services en charge de l'accompagnement et du suivi des familles

### Encourager un accompagnement personnalisé de chaque MNA mettant en avant l'intérêt supérieur de l'enfant

- Soutenir la création de nouvelles structures d'accueil et de suivi des mineurs non accompagnés pour éviter toute sortie de mineur en dehors des dispositifs.
- Réactualiser le projet de réunification familiale dans les pays de départ entre les enfants et les parents manifestant leur intention de retour.
- Faciliter la prise de décisions concernant les MNA en fournissant des chiffres réguliers et en coordonnant la gestion des informations, à travers L'Observatoire de la Protection de l'Enfance de Mayotte.

## Sources:

INSEE: Beaucoup de familles nombreuses: Familles avec enfants mineurs en 2017

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4276994#consulter>

INSEE: Une famille sur deux a trois enfants ou plus à Mayotte en 2012

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1300726#encadre1>

Le journal de Mayotte, Nouveaux records pour les naissances à Mayotte, publié le 25 août 2020

<https://lejournaldemayotte.yt/2020/08/25/nouveaux-records-pour-les-naissances-a-mayotte/>

Chambre Régionale des Comptes, Rapport d'Observations Définitives, validé le 15 février 2019

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-07/RER2019-146.pdf>

Département de Mayotte, Schéma Départemental Enfance et Famille, 2017-2020

<http://www.irtsreunion.fr/IMG/file/schemas/schema%20departemental%20enfance%20et%20famille%202017%202021%20Mayotte.pdf>